

Débat d'orientation des finances publiques – juillet 2013

Présentation du budget 2014 – volet dépenses

Depuis juin 2012, le Gouvernement a engagé une démarche résolue de rétablissement des comptes publics, qui permettra le retour à l'équilibre structurel des finances publiques. L'effort de rétablissement portera, sur la durée de la législature, aux deux tiers sur des économies en dépenses et au tiers sur des mesures en recettes.

Sur cette période, la dépense publique progressera de 0,5 % par an en moyenne en volume. L'objectif du Gouvernement est ainsi de diviser par quatre la progression de la dépense publique par rapport à celle constatée ces dix dernières années (évolution moyenne annuelle de 2 %). Le poids de la dépense publique dans la richesse nationale baissera ainsi de 3 points à horizon 2017, après avoir augmenté de 4 points entre 2007 et 2012.

La maîtrise de la dépense publique portera, sur la durée du quinquennat, sur une démarche éclairée et concertée de modernisation de l'action publique (MAP) qui porte ses fruits de façon progressive.

Compte tenu de l'ampleur de l'effort à réaliser, et pour que cet effort soit juste, il sera partagé par l'ensemble des acteurs de la dépense publique.

La modernisation de l'action publique (MAP) permettra de mettre en place des réformes structurelles et durables : l'ensemble des politiques publiques feront l'objet d'une évaluation. Quarante-neuf évaluations de politiques publiques sont aujourd'hui en cours sur l'ensemble du champ des administrations publiques. Ces évaluations portent sur plus de 20 % de la dépense publique totale, soit plus de 200 Md€.

Les résultats de 2012 témoignent de la crédibilité de l'engagement du Gouvernement en matière de rétablissement des comptes publics. L'ajustement structurel 2012 a été globalement conforme à celui programmé (1,2 point de PIB). Un tel ajustement n'avait pas été réalisé depuis le milieu des années 1990, lors de la qualification à l'euro. Il a été permis par une maîtrise historique des dépenses publiques, qui n'ont progressé, hors

éléments exceptionnels¹, que de 0,7 % en volume, après 0,9 % en 2011 et 1,7 % lors du précédent quinquennat.

En 2013, le Gouvernement a programmé un ajustement structurel de 1,8 point de PIB. Il permettra de ramener le déficit structurel à 2 %, un niveau qui n'a pas été atteint depuis le début des années 2000. A la différence du déficit nominal qui dépend de la conjoncture économique, l'effort structurel constitue le véritable indicateur de rétablissement des finances publiques engagé par le Gouvernement.

En 2014, l'effort structurel sera de 1 point de PIB. Il sera porté de manière prédominante par des économies en dépenses, qui devraient atteindre 70 % de l'effort total, soit 14 Md€.

Le PLF 2014, dont les grandes lignes en dépenses sont ici détaillées, permet de documenter des économies à hauteur de 9 Md€, notamment grâce à une baisse des dépenses de l'Etat hors charges de la dette et de pensions de 1,5 Md€, effort amplifié par rapport à la loi de programmation des finances publiques, qui prévoyait une stabilisation de ces dépenses.

C'est la première fois qu'un budget de l'Etat est construit sur une baisse de 1,5 Md€ des dépenses hors dette et pensions². Ce résultat a été atteint par une méthode nouvelle de discussion budgétaire, basée sur un échange approfondi sur les objectifs des politiques publiques. La lettre de cadrage a été signée le 8 mars 2013, plus tôt que les années précédentes (signature en mai en 2010 et 2011), permettant à chaque ministère de disposer d'un objectif global d'économies. La

¹ dépenses militaires comptabilisées, en comptabilité nationale, en dépenses au moment de la livraison des matériels et pas au moment de leur paiement, recapitalisation de Dexia, budget rectificatif de l'UE et recettes 4G (traitées en moindres dépenses en comptabilité nationale)

² dépenses du budget général, hors dette et contributions au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » + prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne + taxes affectées aux opérateurs plafonnées en vertu de l'article 46 de la LFI 2012.

procédure budgétaire a ainsi débuté en mars avec la tenue de réunions d'économies structurelles, qui ont permis de tracer les grandes lignes des réformes à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de maîtrise de la dépense. La procédure classique de réunions budgétaires a permis de décliner les orientations retenues par les ministres. Le Premier ministre a adressé à chaque ministre le 24 juin une lettre fixant le plafond de son autorisation de dépenses et d'emplois.

1. Un budget 2014 présentant 9 Md€ d'économies par rapport à l'évolution tendancielle des dépenses de l'Etat

Les dépenses de l'Etat hors dette et pensions progressent tendanciellement de 7,0 Md€ :

- la masse salariale (80,2 Md€ en LFI 2013) progresse tendanciellement de 2,2 Md€ par an, soit près de 3 % par an. Le Gouvernement s'est engagé à limiter cette progression à 1 % au total entre 2012 et 2015, soit environ 0,3 % par an en moyenne, ce qui représente une inflexion très sensible de la tendance ;
- les dépenses au profit d'autres entités (prélèvements au profit de l'Union européenne et des collectivités territoriales, dotations aux opérateurs représentant 103 Md€ en LFI 2013) progressent quant à elles tendanciellement de 1,9 Md€ par an en moyenne ;

- les interventions (dépenses sociales, aides à différents secteurs, notamment) (65,6 Md€ en LFI 2013) progressent quant à elles spontanément de 1,7 Md€ ;
- les dépenses d'investissement (12,7 Md€ en LFI 2013) progressent spontanément de 0,7 Md€ ;
- les dépenses de fonctionnement (18,9 Md€ en LFI 2013) progressent spontanément de 0,5 Md€ par an.

Cette analyse est proche de celle de la Cour des comptes, qui estime à 6 Md€ l'évolution tendancielle des dépenses de l'Etat hors dette et pensions. La différence avec l'estimation de la Cour provient d'une analyse différente sur le montant de l'évolution tendancielle de la masse salariale et d'un examen plus détaillé sur les investissements.

La baisse des dépenses hors dette et pensions représente donc en 2014 un effort d'économies total de 8,5 Md€.

Une économie sur la charge de la dette de 0,6 Md€ est en outre anticipée par rapport à la loi de programmation des finances publiques, compte tenu du maintien des taux à des niveaux inférieurs à ceux initialement prévus. Elle sera intégralement affectée au désendettement de l'Etat.

CP, en M€, format constant LFI 2013	LFI 2013	2014		
		LPFP	PLF 2014	Ecart PLF-LPFP
Dépenses du budget général (hors dette et pensions et mission RCT)	196,3	196,5	196,3	-0,2
Prélèvements sur recettes au profit de l'Union européenne (hors BR UE 2012)	19,6	20,3	20,3	0,0
Transferts aux collectivités locales (PSR + RCT)	58,4	57,7	56,9	-0,8
Taxes affectées plafonnées	5,1	5,0	4,5	-0,5
Total des dépenses de l'Etat hors charges de la dette et de pensions	279,4	279,5	278,0	-1,5
Charge de la dette *	46,9	48,4	47,8	-0,6
Contribution au CAS Pensions *	45,2	46,4	45,6	-0,7
dont contributions Etat *	40,0	41,0	40,3	-0,7
dont contributions opérateurs *	5,2	5,4	5,3	0,0
Total des dépenses de l'Etat	371,5	374,2	371,4	-2,8

* : montants évaluatifs, susceptibles d'évoluer d'ici le dépôt du PLF

2. Les économies sont le fruit d'un effort partagé

Le budget 2014 repose sur des efforts justes et partagés entre les ministères, les opérateurs et les collectivités territoriales.

Ainsi, les dotations de l'Etat aux **collectivités territoriales** baissent de 1,5 Md€ par rapport à 2013. Les modalités de répartition de cette baisse font l'objet d'échanges avec le comité des finances locales et les associations d'élus, afin qu'elle puisse être répartie de façon équitable, en fonction du dynamisme de ressources disponibles et de la rigidité des dépenses de chaque niveau de collectivités.

L'effort de maîtrise de la **dépense des opérateurs**, engagé à l'occasion du budget 2013, est amplifié. En effet, les opérateurs de l'Etat représentent une part importante de l'action publique, avec notamment plus de 430 000 emplois. Ils bénéficient également de nombreuses taxes affectées. Le rapport de l'Inspection générale des finances sur l'Etat et ses agences, publié en septembre 2012, établit que, sur un périmètre constant et depuis 2007, les effectifs des opérateurs ont crû de 6 % et leurs moyens financiers provenant de crédits budgétaires ou de taxes affectées de 15 %.

Le budget 2014 repose sur une inflexion importante de cette tendance, puisque les moyens affectés à ces agences sont, hors Pôle emploi et universités, diminués de 4 % :

i) Les dotations aux opérateurs, qui évoluaient tendanciellement de plus de 2 % en moyenne, diminuent, hors Pôle emploi et universités, de 1 %, permettant de réaliser une économie globale de 0,6 Md€.

ii) Les ressources affectées aux opérateurs sont réduites de 12 % (-0,6 Md€), grâce à une baisse des plafonds des taxes affectées plafonnées et des prélèvements sur fonds de roulement.

Les taxes affectées constituent une dérogation importante au principe d'universalité budgétaire : elles permettent de financer, en dehors du contrôle parlementaire direct, des opérateurs et établissements qui mettent en œuvre des missions de service public. Ce mode de financement ne permet en outre pas de s'assurer de l'adéquation des ressources et des charges. Par ailleurs, plusieurs plafonds de taxes affectées seront ainsi abaissés dans le cadre du PLF 2014, ce qui peut permettre d'alléger le niveau des taxes prélevées sur les particuliers ou les entreprises. En outre, plusieurs prélèvements sur fonds de roulement seront effectués sur des opérateurs, qui

ont, compte tenu de l'évolution particulièrement dynamique de leurs ressources, sans lien avec l'évolution de leurs charges et de leurs missions, accumulé une trésorerie importante.

Ces mesures portent notamment sur :

- les organismes consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat) : conformément aux recommandations de l'évaluation de politique publique portant sur les aides aux entreprises, remise le 18 juin, un effort est demandé à ces organismes pour lesquels des marges d'amélioration et d'optimisation significatives des dépenses ont été identifiées. Le financement des chambres consulaires par taxe affectée est confirmé et la baisse du plafond de recettes fiscales permettra une diminution des prélèvements effectués sur les entreprises ;
- l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), pour laquelle un abaissement du plafond est prévu, en cohérence avec la révision de la trajectoire des interventions de cet opérateur ;
- les CTI-CPDE (centres techniques industriels et centres professionnels de développement économique), conformément aux recommandations de l'évaluation sur les aides aux entreprises, qui fourniront un effort équitable, défini en fonction de leur situation financière spécifique.

Par ailleurs, conformément à la volonté du Gouvernement de réaliser de manière réaliste et soutenable les projets d'infrastructures de transport nouvelles du Grand Paris, la fraction de la taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux, les locaux de stockage et les surfaces de stationnement annexées à ces catégories de locaux perçue dans la région Ile-de-France, et affectée à la Société du Grand Paris, sera relevée en cohérence avec les besoins financiers de l'établissement. Enfin, le plafond de la part de taxe sur les transactions financières (TTF), affectée au fonds de solidarité pour le développement, est augmenté de 60 M€ à 100 M€ afin de consolider les moyens de ce fonds, conformément aux orientations du Président de la République définies à l'occasion des assises du développement.

iii) Les effectifs des opérateurs (hors universités et Pôle emploi) seront réduits de 1 242 ETP.

Le plafonnement des taxes affectées aux opérateurs

Depuis le budget triennal 2013-2015, la prise en compte des taxes affectées dans la norme de dépense s'appuie sur le plafonnement des taxes introduit par l'article 46 de la loi de finances initiales pour 2012. Le stock des taxes affectées plafonnées est désormais pris en compte dans la norme de dépense afin d'assurer une parfaite équivalence du traitement budgétaire de ces taxes avec les subventions versées aux opérateurs.

Cette prise en compte dans la norme de dépense ne vise pas à rapporter des recettes supplémentaires au budget de l'Etat. Elle constitue un levier essentiel pour maîtriser la dépense publique, en réduisant les ressources et donc les dépenses des bénéficiaires de ces taxes. Elle peut ainsi contribuer également à alléger les prélèvements fiscaux sur les particuliers ou les entreprises qui acquittent ces taxes.

Le niveau du plafonnement des taxes est désormais discuté lors de la préparation du projet de loi de finances au regard des besoins de l'opérateur, puis pendant le débat parlementaire. Cette mesure permet donc de mettre au cœur du dialogue de gestion avec les opérateurs, puis du débat parlementaire, le contrôle de la dépense.

La réduction du plafond des taxes affectées s'inscrit dans le cadre de l'article 12 de la LPFP, qui fixe pour le budget triennal un objectif annuel minimal de baisse de plafond. Cet objectif est largement atteint dans le cadre du PLF 2014 (-233 M€ par rapport à 2013, contre -74 M€ prévu par l'article 12 de la LPFP).

En outre, la stratégie globale en matière de taxes affectées pourra évoluer, le cas échéant dès le PLF 2014, au regard des conclusions du rapport que le Conseil des prélèvements obligatoires remettra au Gouvernement, et des propositions de méthode que le Gouvernement soumettra alors au Parlement, en application de l'article 21 de la LPFP.

3. Un budget 2014 au service du rétablissement des comptes publics et des priorités du Gouvernement

Comme indiqué ci-dessus, le budget 2014 permet de documenter 9 Md€ d'économies, soit 1,5 Md€ d'économies de plus que l'annuité 2014 du budget triennal 2013-2015, tout en permettant de financer des moyens nouveaux décidés depuis la LPFP en faveur des priorités gouvernementales, au titre principalement de la politique de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Le budget 2014 marque ainsi les priorités du Gouvernement pour l'emploi et la solidarité, le logement, l'enseignement, la justice et la sécurité. Pour autant, l'ensemble des ministères et des opérateurs, qu'ils portent des missions prioritaires ou non, contribuent à la réalisation des économies.

De façon transversale, des économies sont réalisées sur le fonctionnement des ministères qui baisse de 2 % par rapport à 2013. Cette économie est permise notamment par la modernisation des achats publics (renforcement du rôle du service des achats de l'Etat et de la mutualisation) et la mise en œuvre des plans

ministériels de modernisation et de simplification (PMMS), qui permettent une meilleure allocation des moyens.

En outre, les premières recommandations des évaluations de politique publique seront mises en œuvre (aides aux entreprises, aides à l'alternance...).

S'agissant des entreprises publiques, l'avantage financier procuré par le CICE (La Poste, Arte, INA, RadioFrance, AEF) doit donner lieu à des engagements qui peuvent notamment prendre la forme d'une contribution au rétablissement des comptes publics.

a- Les missions prioritaires

La mission **Travail et emploi**, qui porte les moyens de la première priorité du Gouvernement, la lutte contre le chômage, bénéficie d'une augmentation significative des crédits (+1,1 Md€) par rapport à ce qui était prévu dans la loi de programmation des finances publiques.

Ces moyens supplémentaires permettront de financer 110 000 contrats aidés non marchands

supplémentaires en 2014 par rapport à la trajectoire du budget triennal (soit 340 000 au total), permettant une stabilisation des flux de créations par rapport à la LFI 2013.

D'ici la fin 2014, 150 000 emplois d'avenir auront été créés, ainsi que 100 000 contrats de génération signés en 2014, conformément aux engagements du Gouvernement.

L'évaluation de politique publique sur les aides financières aux contrats de formation par alternance permettra de rationaliser les aides afin d'en améliorer la lisibilité pour les entreprises comme pour les salariés.

L'éducation nationale bénéficiera de 8 804 emplois supplémentaires, conformément aux engagements du Gouvernement en faveur de cette mission prioritaire ; 30 000 contrats aidés supplémentaires permettront d'améliorer l'accompagnement des élèves, et spécifiquement des élèves handicapés. Parallèlement, plusieurs économies, qui reposent sur la suppression de doublons, seront mises en œuvre sur les crédits de fonctionnement.

405 emplois seront créés en 2014 sur le périmètre du ministère de l'intérieur pour répondre à la priorité donnée par le Gouvernement à la **sécurité**. La maîtrise de la dynamique de la masse salariale permettra une économie de 49 M€. Les autres dépenses du ministère seront stabilisées par rapport à la LFPF 2014. La modernisation des systèmes d'information et de communication du ministère sera financée grâce à des économies sur l'ensemble des programmes, obtenues notamment grâce à un effort de dématérialisation.

Conformément à la priorité donnée à la **justice** par le Président de la République, les créations d'emploi (+555 ETP) dans ce ministère se poursuivront en 2014 et contribueront notamment à la mise en place d'un parquet financier. Par ailleurs, des économies seront réalisées sur les crédits hors masse salariale du ministère de la justice seront réduits de 103 M€ par rapport au plafond 2014 de la loi de programmation des finances publiques notamment grâce à des réformes portant sur les frais de justice. Le calendrier de certains projets immobiliers sera également échelonné (construction du centre pénitentiaire de Draguignan), sans remettre en cause les projets prioritaires et urgents.

b- Les autres missions

Les moyens des **affaires étrangères** sont en baisse par rapport à la LFI 2013, compte tenu d'un effort de rationalisation des moyens des opérateurs, notamment des rémunérations, et la baisse attendue des contributions internationales. Ces économies, associées à une politique immobilière ambitieuse, permettent de financer un effort supplémentaire en faveur de la sécurité du réseau des représentations françaises à l'étranger.

Les moyens budgétaires de **l'agriculture et agroalimentaire** sont en baisse par rapport à la LFI 2013 : l'adoption du prochain cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour 2014-2020 permet, dans son volet « politique agricole commune » (PAC), de limiter la part nationale des dispositifs cofinancés par l'UE (nouveaux contrats de modernisation, nouveaux contrats de mesures agroenvironnementales, indemnité compensatoire de handicaps naturels) grâce à des taux de cofinancement généralement plus favorables que ceux initialement proposés par la Commission. Sur le périmètre hors PAC, les crédits du ministère sont globalement stabilisés.

Les moyens de la mission **Conseil et contrôle de l'Etat** sont en légère baisse grâce aux efforts de maîtrise de la dépense proposés par le Conseil d'Etat, la Cour des comptes et le Conseil économique, social et environnemental. La modernisation de leur fonctionnement sera poursuivie.

Sur le périmètre du ministère de la **culture et de la communication**, les ressources publiques de France Télévisions sont stabilisées en 2014, après un effort d'économies significatif en 2013. Les autres opérateurs de l'audiovisuel public devront réduire leurs dépenses de fonctionnement. L'Etat calibrera au plus juste les dotations versées aux sociétés de l'audiovisuel public, de manière à ajuster leurs moyens financiers aux besoins réels de ces organismes. Enfin, la programmation repose également sur l'annulation de projets immobiliers non financés lancés par le précédent Gouvernement (Maison de l'Histoire de France, Hôtel de Nevers).

Les crédits budgétaires de la mission **Défense** sont fixés à 29,6 Md€ en 2014. Ces crédits seront complétés par des ressources exceptionnelles afin de permettre la mise en œuvre des orientations du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. Outre la poursuite de réduction des effectifs du ministère de la Défense, des économies seront réalisées sur les

dépenses de fonctionnement du ministère dans le cadre du programme ministériel de modernisation et de simplification prévu par la MAP.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement des administrations du ministère de **l'économie et des finances** seront réduites de 52 M€ par rapport à 2013. Les dépenses d'entretien immobilier de l'Etat seront également rationalisées et ainsi réduites de 34 M€ par rapport à 2013. Dans le cadre de plans stratégiques de réforme des grandes directions à réseau du ministère, la réduction globale des effectifs du ministère se poursuivra, tout en assurant le recrutement de d'agents supplémentaires pour lutter contre la fraude fiscale.

La mission **Egalité des territoires, ville et logement** bénéficie de moyens supplémentaires par rapport à 2013, compte tenu des mesures d'hébergement d'urgence décidées dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et de l'évolution spontanée, plus dynamique qu'anticipé lors de l'élaboration du budget triennal, des aides au logement. Les autorisations d'engagement des aides à la pierre sont maintenues au niveau prévu dans le cadre du budget triennal.

Les moyens de **l'enseignement supérieur et de la recherche** sont préservés et stabilisés par rapport à 2013. Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, 1 000 emplois seront créés en 2014 dans les universités. Des économies seront mises en œuvre, notamment par un recentrage des moyens de l'Agence nationale de la

recherche et une rationalisation des investissements immobiliers.

Les moyens de la mission **Immigration, asile et intégration** permettent le financement des 4 000 créations de places en centres d'accueil des demandeurs d'asile, annoncées dans le cadre du comité interministériel de lutte contre l'exclusion.

Les moyens du ministère du **redressement productif** (crédits situés sur la mission Recherche et enseignement supérieur) sont revus à la hausse par rapport au budget triennal, afin de financer l'élargissement du champ des dépenses éligibles aux exonérations de charges sociales du dispositif « Jeunes entreprises innovantes » (JEI) aux charges de personnel affectées à l'innovation.

Les moyens de la mission **Solidarité, insertion et égalité des chances** sont en hausse par rapport à 2013, en raison du dynamisme des prestations sociales qu'elle finance. Une mission a été confiée au député Christophe Sirugue afin de faire des propositions d'évolution du RSA et de la PPE.

La montée en charge du service civique, porté par la mission **Sport, jeunesse et vie associative**, se poursuivra en 2014 conformément aux engagements du Gouvernement : 31 000 volontaires bénéficieront du dispositif. Le plan de redressement financier du CNDS engagé en 2012 sera poursuivi.

Missions du budget général (M€) (hors contributions de l'Etat au CAS pensions)	2013	2014			Evolution 2013-2014	
	LFI	Triennal 2013-2015	PLF	Ecart PLF / triennal		
	M€	M€	M€	M€	M€	%
Action extérieure de l'État	2.829	2.810	2.797	-13	-32	-1,1%
Administration générale et territoriale de l'État	1.973	2.193	2.116	-76	144	7,3%
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	3.099	3.000	2.931	-69	-167	-5,4%
Aide publique au développement (y.c ressources du FSD)	3.336	3.353	3.232	-121	-104	-3,1%
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	3.038	2.947	2.939	-7	-99	-3,3%
Conseil et contrôle de l'État	493	497	494	-3	1	0,2%
Culture	2.438	2.385	2.369	-16	-69	-2,8%
Défense	30.109	30.149	29.609	-540	-500	-1,7%
Direction de l'action du Gouvernement	1.145	1.125	1.120	-5	-24	-2,1%
Écologie, développement et aménagement durables	7.634	7.289	7.100	-189	-534	-7,0%
Économie	1.806	1.767	1.688	-80	-118	-6,6%
Égalité des territoires, logement et ville	7.770	7.729	7.864	135	94	1,2%
Engagements financiers de l'État (hors contribution de la France au MES)	48.008	49.413	48.755	-657	747	1,6%
Enseignement scolaire	45.689	46.097	46.276	179	586	1,3%
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	8.851	8.780	8.720	-60	-131	-1,5%
Immigration, asile et intégration	671	659	665	6	-6	-0,9%
Justice	6.195	6.301	6.203	-98	8	0,1%
Médias, livre et industries culturelles (y.c. CCF avancées à l'audiovisuel public)	4.415	4.390	4.364	-26	-51	-1,2%
Outre-mer	1.990	2.069	2.010	-59	20	1,0%
Politique des territoires	319	309	294	-16	-26	-8,0%
Pouvoirs publics	991	991	989	-2	-2	-0,2%
Recherche et enseignement supérieur	25.621	25.744	25.624	-120	3	0,0%
Régimes sociaux et de retraite	6.543	6.755	6.630	-125	87	1,3%
Santé	1.288	1.296	1.288	-8	-1	-0,1%
Sécurités	12.074	12.177	12.198	21	124	1,0%
Solidarité, insertion et égalité des chances	13.178	13.483	13.606	123	428	3,2%
Sport, jeunesse et vie associative	470	485	459	-26	-11	-2,3%
Travail et emploi	10.125	9.675	10.805	1.130	680	6,7%

4. La maîtrise de la masse salariale et la stabilisation des effectifs

Le budget triennal repose sur une évolution de la masse salariale de l'Etat entre 2012 et 2015 de 1%, permise par la stabilisation des effectifs sur la durée de la législature et la réduction des enveloppes catégorielles, en les ciblant prioritairement sur les mesures catégorielles pour les bas salaires.

Le budget 2014 repose sur une évolution de la masse salariale, à périmètre constant, de 0,3 % par rapport à 2012, soit 0,15 % par an en moyenne.

L'article 7 de la LPFP 2012-2017 prévoit que les effectifs de l'Etat et de l'ensemble de ses opérateurs sont stabilisés sur la période à leur niveau atteint au mois de mai 2012.

Le budget 2014 contribue à cet objectif. Des emplois sont ainsi créés au service des politiques prioritaires de l'enseignement, de la sécurité et de la justice. Fin 2014, 28 768 emplois (équivalents temps plein travaillés) correspondant à ces priorités, dont 26 773 pour l'enseignement, auront été créés.

Plus précisément, sont prévues en 2014 :

- 9 984 créations d'emplois (ETP) dans l'enseignement (y compris 30 ETP dans les établissements d'enseignement technique agricole et 1 000 ETP dans les universités) ;

- 405 créations d'emplois (ETP) dans la police et la gendarmerie ;

- 590 créations d'emplois (ETP) pour les justices judiciaire (+555 ETP) et administrative (+35 ETP).

(emplois en ETP)	2012	LFI 2013	2014	CUMUL 2014
Etat	4.278	-2.317	-3.209	-1.248
enseignement	4.278	8.981	8.954	22.213
justice / sécurité		1.000	995	1.995
autres		-12.298	-13.158	-25.456
Opérateurs	0	1.697	1.758	3.455
Pôle emploi		2.000	2.000	4.000
enseignement supérieur		1.000	1.000	2.000
autres		-1.303	-1.242	-2.545
Etat + Opérateurs	4.278	-620	-1.451	2.207

Nota. - Ces données n'intègrent pas les 2 560 postes d'assistants d'éducation dans les établissements publics locaux d'enseignement et les auxiliaires de vie scolaire individuels dans les établissements d'enseignement technique agricole, rémunérés hors titre 2, et donc non comptabilisés dans le plafond d'emploi de l'Etat ou des opérateurs de l'Etat (ces établissements n'étant pas des opérateurs de l'Etat). Y compris ces postes, les créations de postes totales dans l'enseignement, hors universités, sont de 24 773 ETP.

Afin de respecter l'engagement de stabilisation des effectifs sur la durée de la législature, 14 400 postes seront supprimés en 2014 (dont 1 242 dans les opérateurs) dans les autres secteurs, portant à 28 001 le nombre de suppressions de postes depuis le début du quinquennat, dont 2 545 dans les opérateurs. Le Gouvernement a en effet entrepris d'infléchir la création mal maîtrisée d'emplois dans les opérateurs (plus 6 % entre 2007 et 2012) et

d'associer étroitement les opérateurs à la maîtrise des effectifs publics.

Les travaux engagés dans le cadre de la MAP sur la rationalisation des agences et opérateurs et les programmes ministériels de modernisation et de simplification (PMMS), permettront de réaliser cette trajectoire d'effectifs, tout en maintenant la qualité du service rendu aux usagers.

Schémas d'emplois 2014, en ETP	Ministères (BG)	Opérateurs
Affaires étrangères	-196	-9
Affaires sociales et santé	-223	-203
Agriculture, agroalimentaire et forêt	-81	-238
<i>dont enseignement agricole (y. c. supérieur)</i>	150	
Culture et communication	-83	
Défense	-7 881	-59
Ecologie, développement durable, énergie	-522	-571
Egalité des territoires	-697	16
Economie et finances	-2 564	-70
Education nationale	8 804	-32
Enseignement supérieur et recherche	0	1 000
<i>dont universités et assimilés</i>		1 000
Intérieur	-289	-7
<i>dont mission sécurité</i>	405	
Justice	555	-6
Outre-mer		-3
Redressement productif	-2	-5
Services du Premier ministre	107	-6
<i>dont juridictions administratives</i>	35	
Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative		-25
Travail, emploi, dialogue social et relations professionnelles	-137	1 976
<i>dont Pôle emploi</i>		2 000
TOTAL	-3 209	1 758
<i>dont priorités</i>	9 949	3 000
<i>dont hors priorités</i>	-13 158	-1 242